cerfa

Formulaire obligatoire(article 40 A de l'annexe III au Code général des impôts)

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2035

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

N° 2035-E-SD 2025

Si ce formulaire est déposé sans information chiffrée, cocher la case « néant » ci-contre ☐

N° 15945*07

SIRET

Nom et prénom du déclarant ou dénomination :

Adresse professionnelle :

Code postal Ville

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE	20	OU À LA PÉRIODE DU :		AU :	

A. RECETTES		
Montant net des honoraires ou recettes provenant de l'exercice d'une profession non commerciale	EF	
Gains divers (à l'exclusion des remboursements de crédit de TVA)	EG	
TVA déductible afférente aux dépenses mentionnées aux lignes EJ à EP	EH	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles lorsqu'elles se rapportent à une activité normale et courante	EN	
TOTAL 1	EI	
B. DÉPENSES		
Achats	EJ	
Variation de stock (2)	EK	
Services extérieurs à l'exception des loyers et redevances (3)	EL	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois (3)	EM	
Frais de transport et de déplacement (3)	EO	
Frais divers de gestion	EP	
TVA incluse dans les recettes mentionnées ligne EF (1)	EQ	
Taxe sur le chiffre d'affaires et assimilées, contributions indirectes, taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ER	
Dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois en proportion de la seule période de location-gérance, de crédit-bail ou de location	EU	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles lorsqu'elles se rapportent à une activité normale et courante	EV	
TOTAL 2	EW	
C. VALEUR AJOUTÉE		
Calcul de la valeur ajoutée — **TOTAL 1 – TOTAL 2**	EX	
D. COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur la déclaration n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les déclarations n°1329-DEF et relevés n°1329-AC)	JU	

Cadre réservé au mono-établissements au sens de la CVAE

Si vous êtes assujetti à la CVAE et êtes un mono-établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE (cf. notice 2035-NOT-SD)..

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	AH	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	AJ	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223A du CGI)	BO	
Effectifs au sens de la CVAE	BK	

Période de référence	KA			/			/					LA			/			/				
Date de cessation												MA			/			/				